



LA PLAINE DES PALMISTES

## PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

<b>Demande déposée le :</b>	18/08/2020	<b>N° AT 974 406 20 T0002</b>	
<b>Demande affichée le :</b>	/		
<b>Dossier complet le :</b>	16/09/2020		
<b>Par :</b>	Monsieur et Madame CELERINE Elise et Jean Noël	<b>Surface(s) de plancher déclarée(s) (m²):</b>	
<b>Demeurant à :</b>	22 Rue Louis Carron 97431 PLAINE DES PALMISTES	<b>Existante :</b>	176
<b>Représenté(e) par :</b>	CELERINE Elise 22 Rue Louis Carron 97431 PLAINE DES PALMISTES	<b>Démolie :</b>	0
<b>Sur un terrain sis à :</b>	22 Rue Louis Carron 97431 LA PLAINE DES PALMISTES	<b>Créée :</b>	16.56
<b>Référence cadastrale :</b>	406 AV 706	<b>Totale :</b>	192.56
<b>Nature des travaux :</b>	Construction neuve	<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i> /	
<b>Destination de la construction :</b>	Snack-bar		
<b>Sous-destination de la construction :</b>			
<b>Nombre de logement :</b>	1		

**Le Maire,**

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu l'avis Favorable de la commission d'accessibilité en date du 30/10/2020,

Vu l'avis Favorable de la commission de sécurité en date du 05/11/2020,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26et R 123-1 à R123-21

**A R R Ê T E****Article 1:** Les travaux sont **AUTORISES**.**Article 2:** Ces travaux doivent respecter les prescriptions de la commission de sécurité incendie et de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

L'adjoint délégué à l'urbanisme,

François FRUTEAU de LAC

**Attention****DROITS DES TIERS**

La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
974 210740065-20201123-AT20T0002-AR  
Date de télétransmission : 23/11/2020  
Date de réception préfecture : 23/11/2020

Arrêté N° 00363-2020

Date: 23/11/2020

Hôtel de ville - 230 rue de la République - 97431 La Plaine des Palmistes

Tél : 02 62 51 49 10 - Fax : 02 62 51 37 65 - e-mail : [mairie@plaine-des-palmistes.fr](mailto:mairie@plaine-des-palmistes.fr)